

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

La Ville du Muy a pour habitude de récompenser les personnes méritantes de la Commune, quel que soit le domaine dans lequel elles se sont distinguées (sportif, scolaire, associatif, etc...)

Jusqu'alors il était procédé à la remise d'un cadeau acheté au cas par cas, en fonction du type de prestation réalisée ou de personne à récompenser (coupe, fleurs, etc...)

Pour plus de simplicité et de transparence, il est proposé de se munir d'un petit stock de chèques cadeaux, sous forme de carnets comprenant 4 chèques d'une valeur unitaire de 10,- € chacun, soit des carnets d'une valeur totale de 40,- €.

Ces chèques cadeaux sont valables dans de très nombreuses enseignes et permettent de satisfaire bon nombre d'activités différentes (habillement, coiffure, voyage, musique, etc ...)

Il sera procédé au renouvellement du stock au fur et à mesure de l'utilisation des carnets.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Emet un avis favorable à l'acquisition de chèques cadeaux pour récompenser les personnes méritantes de la Commune quel que soit le domaine dans lequel elles se sont distinguées (sportif, scolaire, associatif, etc...).